

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 mai 2010

CP 10/05-16

L'an deux mil dix, le 31 mai à 17 H 30, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etaient excusés : MM. Empociello et Gonzalez .

**RESTRUCTURATION DU COLLÈGE PIERRE DARASSE
A CAUSSADE
AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX RELATIFS
A LA RÉALISATION DES PHASES 4 & 5 ET DE LA PHASE 6
AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 14 novembre 2002, a approuvé la restructuration du collège Pierre Darasse à Caussade ainsi que le programme de travaux décliné en six phases dont le coût prévisionnel a été estimé à 2 843 000 € T.T.C.

Par délibérations successives, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la réalisation des 3 premières phases du programme de restructuration.

Par délibération du 25 juin 2007 et du 19 décembre 2008, la Commission permanente a validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés à 652 413,80 € H.T. pour la réalisation des phases 4 & 5 et à 226 624,77 € H.T. pour la réalisation partielle de la phase 6.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'approuver douze avenants aux marchés de travaux relatifs à la finalisation des trois dernières phases du programme de restructuration (phases 4, 5 et 6) du collège Pierre Darasse à Caussade dont la réalisation a été confiée à la Semateg par contrat de mandat en date du 11 avril 2005..

Elle a également pour objet d'approuver un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre confié à M. Luis Gonzalez (EURL ALGA).

III – PRÉSENTATION DES AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

LES AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX DES PHASES 4 & 5

La finalisation des phases 4 & 5 de l'opération nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés, à savoir :

LOT N° 1 : GROS OEUVRE

Les travaux en moins-values concernent la suppression de certaines démolitions ainsi que la suppression de la tranchée pour le raccordement de la liaison fibre optique.

LOT N° 3 : MENUISERIES BOIS

Les moins-values constatées proviennent de la différence entre :

- les moins-values dues à la suppression de certains ferme-portes, de la signalétique, de blocs-portes, de plinthes, de miroirs, de barreaudages défensifs et de la cloison vitrée,
- et les plus-values dues à un complément de plinthes, la mise en place de stores screen, le remplacement de la barre anti-panique de la vie scolaire et des blocs-portes côté réfectoire et la réparation des portails bois existants.

LOT N° 4 : ELECTRICITÉ

Les travaux supplémentaires concernent la modification des équipements d'éclairage, le complément d'équipements d'éclairage et de prises informatiques, l'isolation du câble d'alimentation générale et l'équipement des salles de sciences en prises informatiques et électriques.

LOT N° 5 : PLOMBERIE

Les travaux en moins-values concernent la suppression de la dépose des radiateurs et les travaux en plus-values portent sur l'alimentation en eau des paillasse des salles de physique, le déplacement d'un bac à laver et la fourniture d'un bac à laver dans le local du laborantin.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

LOT N° 6 : REVÊTEMENT DE SOLS

Les moins-values constatées proviennent de la différence entre :

- les moins-values dues à la suppression de la dépose des sols existants, de la préparation des supports et du revêtement de sol,
- et les plus-values dues à la rénovation des sols PVC conservés, la fourniture et la pose de faïence dans les sanitaires, la métallisation des sols conservés ainsi que la pose de nez de marche sur le revêtement des escaliers conservés.

Le montant des avenants minore le montant global des marchés relatifs à la réalisation des phases 4 & 5 de 12 889,39 € H.T. et se présente selon les conditions ci-après définies :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Avenants H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Gros-oeuvre	MIQUEL (82)	29 899,34 €	-5 362,00 €	24 537,34 €
2	Plâtrerie, isolation, faux-plafonds	SOPPLAM/PRIEUR (82)	143 120,35 €	/	143 120,35 €
3	Menuiseries bois	BATTUT (82)	99 611,88 €	-7 010,16 €	92 601,72 €
4	Electricité	MPE (82)	180 035,88 €	12 060,53 €	192 096,41 €
5	Sanitaires, chauffage et VMC	QUERCY CONFORT – BOURRIÉ (82)	65 365,91 €	0,00 €	65 365,91 €
6	Revêtements de sols	SOL FRANÇAIS (82)	58 748,35 €	-12 577,76 €	46 170,59 €
7	Peintures	POUSSOU (82)	75 632,09 €	/	75 632,09 €
TOTAL HT			652 413,80 €	-12 889,39 €	639 524,41 €

Compte tenu des avenants aux marchés de travaux, le montant global des marchés initialement arrêté à 652 413,80 € H.T. est réactualisé à hauteur de 639 524,41 € H.T., montant ramené à 629 083,82 € H.T. suite à la non réalisation de travaux sur le lot n° 2 – plâtrerie (faux-plafonds et cloisons d'un montant de 10 440,59 € H.T.).

LES AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX DE LA PHASE 6

La finalisation de la phase 6 nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés, à savoir :

LOT N° 1 : GROS OEUVRE

Les plus-values constatées proviennent de la différence entre :

- les moins-values dues à la suppression des enduits au mortier de ciment,
- et les plus-values dues à la démolition d'une cloison.

LOT N° 4 : MENUISERIES BOIS

Les moins-values constatées proviennent de la différence entre :

- les moins-values dues à la suppression des blocs portes PF 1/2 heure et de tableaux blancs,
- et les plus-values dues à la fourniture et la pose de blocs portes isophoniques ainsi que la fourniture d'un tableau pour la nouvelle salle de musique et le remplacement des garnitures existantes.

LOT N° 5 : PLÂTRERIE

Les plus-values constatées proviennent de la différence entre :

- les moins-values dues à la suppression d'enduit de plâtre et des reprises d'encadrement d'ouverture,
- et les plus-values dues à la création des plafonds et cloisons CF 1h des locaux à risques ainsi que la fabrication de caisson de décroissement des descentes EP intérieures.

LOT N° 6 : ELECTRICITÉ

Les plus-values constatées proviennent de la différence entre :

- les moins-values dues à la suppression d'équipements électriques,
- et les plus-values dues à la fourniture et pose d'une fibre optique entre la salle de réunion et la baie informatique, la modification de l'alarme incendie ainsi que la réparation de la sonnerie.

LOT N° 7 : PLOMBERIE

Les moins-values constatées proviennent de la différence entre :

- les moins-values dues à la suppression des alimentations cuivre des radiateurs ainsi que la suppression des appareils d'équipements sanitaires,
- et les plus-values dues à la fourniture et la pose d'un meuble évier inox, d'un chauffe eau dans la nouvelle salle de dessin et d'un vidoir complet dans le local ménage.

LOT N° 8 : SOLS DURS - CARRELAGE

Les plus-values constatées proviennent de la différence entre :

- les moins-values dues à la suppression de miroirs et de l'étanchéité de la dalle béton au niveau des sanitaires,
- et les plus-values dues à un complément de faïence.

LOT N° 10 : PEINTURES

Les travaux supplémentaires concernent la reprise en peinture de la partie basse des habillages extérieurs pour une homogénéité de l'aspect des façades.

Le montant des avenants majore le montant global des marchés relatifs à la réalisation de la phase 6 de 3 311,77 € H.T. et se présente selon les conditions ci-après définies :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Avenants H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Gros-oeuvre	MIQUEL (82)	17 969,38 €	625,70 €	18 595,08€
2	Charpente, couverture et bardage métallique	TROISEL (32)	10 390,60 €	/	10 390,60 €
3	Menuiseries aluminium	ALU CRÉATION (82)	32 178,00 €	/	32 178,00 €
4	Menuiserie bois	BATTUT SA (82)	12 414,52 €	-657,99 €	1 756,53 €
5	Plâtrerie, cloisons, isolation	PRIEUR (82)	35 365,50 €	5 106,50 €	40 472,00 €
6	Electricité	ALLEZ ET CIE (46)	34 701,41 €	1 947,42 €	36 648,83 €
7	Plomberie, sanitaires, chauffage et VMC	SAS BOURRIE (82)	36 385,86 €	-4 443,06 €	31 942,80 €
8	Sols durs, carrelage et faïences	BAYOL (12)	6 678,50 €	546,00 €	7 224,50 €
9	Revêtements de sols souples	JOACHIM-CERETTA (82)	16 688,00 €	/	16 688,00 €
10	Peintures	POUSSOU (82)	23 853,00 €	187,20 €	24 040,20€
TOTAL HT			226 624,77 €	3 311,77 €	229 936,54 €

Compte tenu des avenants aux marchés de travaux, le montant global des marchés initialement arrêté à 226 624,77 € H.T. est réactualisé à hauteur de 229 936,54 € H.T.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 19 avril 2010, s'est prononcée favorablement sur les divers avenants proposés.

IV – PRÉSENTATION DE L'AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

a) Contenu

L'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre a pour objet de prendre en compte des prestations complémentaires sur l'aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment Externat (phases 4 & 5) et la réhabilitation du bâtiment Segpa (phase 6), prestations portant sur la mutualisation des espaces destinés aux collégiens d'enseignement général et de la Segpa.

b) Modalités de calcul

Sur la base de ces prestations complémentaires, la rémunération du maître d'oeuvre initialement arrêtée à 201 475,84 € H.T., est réactualisée à hauteur de 208 075,84 € H.T., soit 248 858,70 € T.T.C., ce qui représente une augmentation de 3,28 %.

Ainsi, le montant initial du marché de maîtrise d'oeuvre est majoré de 6 600,00 € H.T selon les conditions ci-après définis :

<i>MAITRE D'OEUVRE</i>	<i>MONTANT H.T.</i>	<i>AVENANT N°1 H.T.</i>	<i>TOTAL H.T.</i>
M. Luis GONZALEZ (E.U.R.L. ALGA)	201 475,84 €	6 600,00 €	208 075,84 €

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 14 novembre 2002 approuvant la restructuration du collège Pierre Darasse à Caussade ainsi que le programme de travaux décliné en six phases dont le coût prévisionnel a été estimé à 2 843 000 € T.T.C.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 19 avril 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les avenants aux marchés de travaux relatifs à la réalisation des phases 4 et 5 conclus sur la base d'une moins-value de 12 889,39 € H.T :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Avenants H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Gros-oeuvre	MIQUEL (82)	29 899,34 €	-5 362,00 €	24 537,34 €
2	Plâtrerie, isolation, faux-plafonds	SOPPLAM/PRIEUR (82)	143 120,35 €	/	143 120,35 €
3	Menuiseries bois	BATTUT (82)	99 611,88 €	-7 010,16 €	92 601,72 €
4	Electricité	MPE (82)	180 035,88 €	12 060,53 €	192 096,41 €
5	Sanitaires, chauffage et VMC	QUERCY CONFORT - BOURRIÉ (82)	65 365,91 €	0,00 €	65 365,91 €
6	Revêtements de sols	SOL FRANÇAIS (82)	58 748,35 €	-12 577,76 €	46 170,59 €
7	Peintures	POUSSOU (82)	75 632,09 €	/	75 632,09 €
TOTAL HT			652 413,80 €	-12 889,39 €	639 524,41 €

- Précise que le montant global des marchés initialement arrêté à 652 413,80 € H.T. est réactualisé à hauteur de 639 524,41 € H.T., montantramené à 629 083,82 € H.T. suite à la non réalisation de travaux sur le lot n° 2 – plâtrerie (faux-plafonds et cloisons d'un montant de 10 440,59 € H.T.) ;
- Approuve les avenants aux marchés de travaux relatifs à la réalisation de la phase 6 conclus sur la base d'une plus-value de 3 311,77 €H.T :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Avenants H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Gros-oeuvre	MIQUEL (82)	17 969,38 €	625,70 €	18 595,08€
2	Charpente, couverture et bardage métallique	TROISEL (32)	10 390,60 €	/	10 390,60 €
3	Menuiseries aluminium	ALU CRÉATION (82)	32 178,00 €	/	32 178,00 €
4	Menuiserie bois	BATTUT SA (82)	12 414,52 €	-657,99 €	1 756,53 €

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Avenants H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
5	Plâtrerie, cloisons, isolation	PRIEUR (82)	35 365,50 €	5 106,50 €	40 472,00 €
6	Electricité	ALLEZ ET CIE (46)	34 701,41 €	1 947,42 €	36 648,83 €
7	Plomberie, sanitaires, chauffage et VMC	SAS BOURRIE (82)	36 385,86 €	-4 443,06 €	31 942,80 €
8	Sols durs, carrelage et faïences	BAYOL (12)	6 678,50 €	546,00 €	7 224,50 €
9	Revêtements de sols souples	JOACHIM-CERETTA (82)	16 688,00 €	/	16 688,00 €
10	Peintures	POUSSOU (82)	23 853,00 €	187,20 €	24 040,20€
TOTAL HT			226 624,77 €	3 311,77 €	229 936,54 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les avenants correspondants et autorise, à cette même fin, le président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire,
- Approuve l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre conclu sur la base d'une plus-value de 6 600,00 € H.T. arrêtant le montant du marché à 208 075,84 € H.T soit 248 858,70 € TTC :

<i>MAITRE D'OEUVRE</i>	<i>MONTANT H.T.</i>	<i>AVENANT N°1 H.T.</i>	<i>TOTAL H.T.</i>
M. Luis GONZALEZ (E.U.R.L. ALGA)	201 475,84 €	6 600,00 €	208 075,84 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'avenant correspondant et autorise, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,